

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE (Deuxième lecture) - (n° 2827)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Braouezec, M. Mamère, M. Vaxès
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

ARTICLE 36 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement désapprouvent la systématisation du recours à la visioconférence prévue par le texte.